

Circulaire n° 2023-029

Circulaire

aux administrations communales,

Objet : « Lëtzebuerg lieft Sport – Mindmap »

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

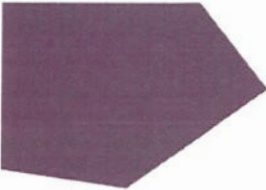
Le 9 février 2023, j'ai présenté en tant que ministre des Sports, conjointement avec Madame Taina Bofferding, ministre de l'Intérieur, la « Lëtzebuerg lieft Sport – Mindmap », un catalogue de 50 exemples de bonnes pratiques censées encourager les responsables communaux à promouvoir le sport et l'activité physique au niveau communal. Le catalogue décline au niveau local le concept-cadre LTAD - Lëtzebuerg lieft Sport, une stratégie développée et présentée au public en 2021. L'acronyme LTAD vise le de « Long-Term Athlete Development », un concept visant à établir des sportifs parmi l'élite mondiale. « Lëtzebuerg lieft Sport » promeut le sport auprès de la population entière. Il s'agit donc de développer un enthousiasme pour le sport et l'activité physique tout au long de la vie et rester actifs. Le but commun est d'ancrer notre pays dans une démarche axée sur le sport et l'activité physique. « Lëtzebuerg lieft Sport » est un concept adapté à tous les niveaux ou milieux : famille, éducation, encadrement, sports organisés, travail et, à ne pas négliger, les communes.

Les communes sont un acteur important pour promouvoir l'activité sportive et le mouvement au quotidien. Le développement urbain, en particulier, leur offre la possibilité de créer des espaces urbains promouvant l'activité physique, que ce soit par le biais de zones limitées à 20 km/h, d'espaces verts ou de courts trajets vers les commerces, faciles à parcourir à pied ou à vélo. De plus, les communes encouragent et influencent l'activité physique de la population moyennant la réalisation d'infrastructures sportives ou par le soutien des activités sportives locales. Qu'il s'agisse du sport associatif organisé avec sa fonction d'intégration sociale ou du sport non organisé axé sur l'aspect de la santé, le sport et l'activité physique sont indispensables pour une politique communale durable.

Dans le catalogue des 50 exemples de bonnes pratiques, une multitude de projets proposés est en relation directe avec la promotion de l'activité physique, ceci notamment dans le but de créer des communes actives et sportives. La Mindmap démontre également que les tendances sportives ont aujourd'hui gagné l'espace public à travers l'installation d'équipements légers et de proximité, de plus en plus souvent en libre accès. Un autre enseignement important du document pour les responsables communaux est que la transformation de l'espace public en espace favorable à l'activité physique est réalisable à moindre coût.

Le dépliant de la Mindmap est joint à la présente pour information et à toute fin utile. Une version en papier que vous pouvez transmettre à vos élus et à vos membres de la commission communale en charge du ressort des sports, vous sera envoyée par voie postale dans les prochains jours.





Les services du ministère des Sports sont à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire et bien évidemment disposés à présenter le concept dans votre commune. Prière de vous adresser à l'équipe de la Division Projets et Analyses par courriel à Monsieur Thierry Wagner (thierry.wagner@sp.etat.lu).

Espérant fortement que vous vous associez à cette initiative destinée à ancrer davantage le sport et l'activité physique dans notre société, je vous prie d'agrèer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre des Sports



Georges Engel

